



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

**SECTION Petite  
Enfance**

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS  
Port : 06.29.12.02.48 Ligne directe : 01.44.70.12.82  
Blog : [www.supap-fsu.org](http://www.supap-fsu.org) @ [supapfsu.pe@gmail.com](mailto:supapfsu.pe@gmail.com)

Paris, le 9 novembre 2021

## Motion de solidarité avec les syndicalistes de People & Baby

### MOTION DE SOLIDARITE

La section Petite Enfance du syndicat Supap-FSU tient à exprimer son entière solidarité avec les syndicalistes de l'ex section CNT People & Baby et dénonce la décision de la Cour d'appel de Paris qui, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, a annulé le jugement du Conseil des Prud'hommes précédemment gagné par ces syndicalistes. Quatre de ces salariées et leur syndicat doivent désormais rembourser la somme colossale de 145 000 euros. La cinquième camarade est en attente de son jugement.

Ces ex-salariées, qui avaient défendu leurs droits et monté une section syndicale au sein d'une structure People & Baby, ont subi une répression anti-syndicale et un véritable acharnement patronal pendant des années. Le patronat et la justice voudraient aujourd'hui les asphyxier financièrement, avec des sommes impossibles à rembourser pour des travailleuses : nous ne laisserons pas faire !

Le Syndicat Supap-FSU dénonce l'impunité que donne la décision de la Cour d'appel à People & Baby, mais également à la Ville de Paris, donneur d'ordre qui a non seulement privatisé et sous-traité l'accueil du jeune enfant à cette société, mais a aussi été un acteur principal dans le licement de nos camarades.

Notre syndicat, qui considère que les professionnel.les de la Petite Enfance du public et du privé ont les mêmes intérêts, se solidarise du combat des syndicalistes ex-employées de People & Baby, et apporte son soutien en versant à la caisse de solidarité la somme de 1 000 euros par camarade, soit en total de 5 000€.

Notre syndicat appelle les salarié.es de la Ville de Paris à soutenir nos camarades.